

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DDEEES 1130 G** Subvention et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Mission Locale de Paris (18e).

**Mme Pauline VERON et Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation du Conseil général, lui propose une subvention et un avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission Locale de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2012-2014.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.070.000 euros est attribuée à la Mission Locale de Paris (n° SIMPA 51804 n° de dossier : 2015-00293).

Article 3 : Cette dépense sera imputée à hauteur de :

- 50.000 euros sur le chapitre 017 - nature 6574 - fonction 564, crédits du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi, exercice 2015 ;

- 3.020.000 euros sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF55006 - fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2015 sous réserve du vote des crédits correspondants.